

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# COVID-19 : un circuit patient coordonné par le SAMU-Centre 15

Le CHU Amiens-Picardie rappelle que l'organisation actuelle COVID-19 repose sur les principes indispensables suivants :

- Pour les **questions COVID-19 qui ne concernent pas la santé**, le numéro vert gratuit (**0 800 130 000**, 7j/7, 24h/24) est à disposition
- Pour les habitants des Hauts-de-France directement concernés par ces cas de coronavirus, il convient d'appeler le numéro public d'information régionale (03 20 30 58 00, 7j/7 de 8h30 à 21h)
- **Uniquement en cas de fièvre, toux, et difficulté respiratoire : appeler le 15**

Ainsi, si un patient présente des **signes d'infection respiratoire** (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires), il doit :

- **Contactez le Samu Centre 15** en faisant état de ses symptômes, et de la notion d'un séjour dans une zone où circule le virus. Le régulateur évaluera l'état clinique et les mesures à prendre.
- **Ne pas se rendre aux urgences**, pour éviter toute potentielle contamination.

A ce jour, pour être pris en charge dans le cadre de la filière COVID-19, tout patient doit appeler le 15 : **c'est le SAMU-Centre 15 qui régule les appels et oriente au besoin le patient** (tant adulte que pédiatrique) vers la filière adéquate.

L'hôpital a organisé des circuits internes dédiés aux patients possibles ou confirmés COVID-19.

Pour protéger les patients et les personnels hospitaliers, les services des urgences n'accueillent pas de patient COVID-19 qui n'ait pas été en amont orienté par le 15.

Pour la sécurité des personnels hospitaliers et de l'établissement, une personne ayant un doute sur son statut COVID-19 ne doit pas se présenter directement aux urgences, qui maintiennent leur activité habituelle de service de soins d'urgence.

### A propos du CHU Amiens-Picardie

Pôle d'excellence en santé, le centre hospitalo-universitaire Amiens-Picardie se déploie sur 4 missions : soin, recherche, enseignement et gestion de la démographie médicale.

Il est l'un des deux CHU des Hauts-de-France et le premier employeur de Picardie.

Etablissement de référence, exerçant ses activités tant au bénéfice de son bassin de population de proximité qu'au bénéfice de son territoire de recours picard (greffes, cancérologie, chirurgie conventionnelle et ambulatoire, maternité de niveau 3, urgences...), le CHU Amiens-Picardie est également fier de compter de nombreuses reconnaissances nationales et internationales grâce à ses équipes dynamiques et innovantes.

Acteur majeur de l'enseignement en santé, il participe activement au cursus des étudiants en médecine et pharmacie, dispose de 16 centres de formation pour les professions paramédicales et d'un centre de simulation de réputation nationale voire internationale, Simusanté®.

Doté d'un programme ambitieux de recherche et d'innovation, le CHU Amiens-Picardie affirme une politique dynamique d'investissement pour développer une prise en charge sécurisée et de qualité pour chaque patient.

Pleinement investi dans le plan santé ville-hôpital et porteur du groupement hospitalier de territoire « GHT Somme Littoral Sud » (10 établissements publics de santé), le CHU Amiens-Picardie favorise les synergies territoriales et capitalise l'émergence des savoir-faire.

Le CHU Amiens Picardie, l'Excellence à taille humaine pour chaque patient.

<http://www.chu-amiens.fr>

*Chiffres clés 2018 du CHU Amiens-Picardie*

*+ de 800 000 visites par an*

*1 673 lits et places*

*6 352 agents dont 800 personnels médicaux*

*453 700 consultations externes*

*33 996 opérations chirurgicales dans 33 salles de blocs opératoires*

*101 340 Passages aux urgences*

*2 462 naissances*

*16 écoles et centres de formation*